

VOTE
QUORUM : 301

Nombre de délégués : 600
Votants : 78
Présents : 74
Pouvoirs : 4
Pour : 78
Abstention : 0
Contre : 0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 23 et 30 novembre 2022

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

DELIBERATION N° 1

OBJET : Vente du bâtiment de Vaivre-et-Montoille

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique que, suite au déménagement de tous les services en juin 2022 dans le bâtiment situé 1, rue Max Devaux à VESOUL et au transfert du siège social dans ce dernier, le bâtiment du 20, Avenue des Rives du Lac à VAIVRE-ET-MONTOILLE n'abrite plus aucun service du syndicat.

Il n'est ainsi plus d'aucun usage pour le SIED 70 alors qu'il représente encore des frais d'entretien (entretien des abords, taxe foncière notamment).

Cet immeuble de bureaux est situé sur la parcelle cadastrée BK n°3 d'une contenance totale de 1148 m². Il est constitué de 315,87 m² de bureaux et de 25 m² de surface d'archive.

L'ancien siège social a donc été mis en vente via l'étude de maître PERROS-CUSENIER-SCHMIDT.

Le prix de vente estimé initialement par le Pôle d'Evaluation Domaniale en mars 2021 était de 250 000 € +/- 10% (avis n°2021-70513-08839).

Le SIED 70 a reçu une offre de 379 400 € net vendeur de la part de la société HOLD-IMMO.

La nouvelle estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale, réactualisée sur la base de cette proposition d'achat a été revue le 20/10/22 à 320 000€ +/- 10% (avis n°2022-70513-74776).

Monsieur le Président propose d'approuver la cession de cette parcelle comprenant ce bâtiment et les terrains attenants à la société HOLD-IMMO aux conditions financières ci-dessus mentionnées.

La Commission Finances, Affaires Générales, Communication du 9 novembre 2022 a émis à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221130-DELIB1C5301

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** la cession de la parcelle BK n°3, sise au 20 avenue des rives du lac à VAIVRE-et-MONTOILLE au prix de 379 000 € net vendeur à la société HOLD-IMMO.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette vente, notamment l'acte de vente.
- 3) **PRECISE** que la recette correspondant au prix de vente sera recouvrée sur le budget principal.

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAU



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221130-DEL IB1CS301